

OUI, je fais un don pour soutenir la restauration de l'Auditoire de justice de Saint-Pierre-sur-Orthe et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. *

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Chèque à l'ordre : « Fondation du patrimoine - Auditoire de justice de Saint-Pierre-sur-Orthe »

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 euros = 66 euros d'économie d'impôt
- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 euros. Un don de 100 euros = 75 euros d'économie d'impôt

Pour les entreprises, votre don donne droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. Un don de 500 euros = 300 euros d'économie d'impôt

Nom ou société :
Adresse :
Code postal : Ville.....
Mail :Tél :

Comment faire votre don ?

► Par courrier
Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à :
Fondation du patrimoine de la Mayenne - 110 rue de Frémur 49000 ANGERS

► Par Internet Faites votre don en ligne sur notre site Internet sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/30261



► Flashez ce QR Code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Délégation de la Mayenne



AUDITOIRE DE JUSTICE SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE

1 don = 1 reçu fiscal envoyé

Realisation - Fondation du patrimoine 08/18 - Crédit photos et textes - Association Les Amis du Patrimoine d'Erve et Orthe

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme au carrefour du privé et du public.

Habilitée conjointement par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat (UDAP).



MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de nos régions, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition, et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Michel Meilhac assure le bon fonctionnement de la Délégation Départementale avec l'aide de 6 Délégués adjoints, tous bénévoles. Il est assisté de Noémie Pons, Chargée de mission.

FONDATION



DU PATRIMOINE

PRÉSERVONS
AUJOURD'HUI L'AVENIR

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Mayenne
110 rue de Frémur
49000 ANGERS
Tél : 02.41.39.48.98

mayenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE D'ERVE ET ORTHE

La Boissière
53160 SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE
Tél : 02.43.37.75.62

leguillou.isal@wanadoo.fr

Situé place de l'église à Saint-Pierre-sur-Orthe, anciennement Saint-Pierre-de-la-Cour, et construit vers 1470, l'ancien auditoire de justice de la seigneurie d'Orthe présente les caractéristiques d'un petit manoir rural du Bas-Maine. Les assises de fiefs de la seigneurie d'Orthe y furent régulièrement tenues.

Un drame peu banal se déroula au bourg de Saint-Pierre le 15 septembre 1657, vers les 9 heures du matin. Alors qu'il quittait l'église pour rentrer au presbytère le curé Michel Richer fut assassiné d'un coup de fusil par Urbain Le Pelletier, sieur du Verger. Pendant deux jours les témoins furent entendus à l'auditoire.

L'édifice a été transformé en deux auberges, La Boule d'Or et la Croix Verte au XVIIe siècle avec tourelle d'escalier commune. Le village est traversé par une voie très ancienne Le Grand Chemin de pèlerinage du Mont-Saint-Michel. Les chemins du Mont-Saint-Michel sont classés Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe depuis 2007. Au XIXe siècle et jusqu'en 1960 la demeure devint la maison des maréchaux-ferrants.

Cette demeure est totalement à l'abandon de 1970 à 2004. Elle est rachetée par la municipalité pour être démolie. L'association Les Amis du Patrimoine d'Erve et Orthe fut créée en 2004 pour sauvegarder cette demeure. L'association a racheté l'édifice à la municipalité en 2008.

De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année ; elles sont une aide précieuse au financement de la restauration de l'édifice. A ce jour l'association a réalisé pour 50 000 euros de travaux. Tout geste ou don est une aide précieuse pour la rénovation de cet auditoire du XVe siècle.

Montant des travaux : 12 406.90 Euros TTC

